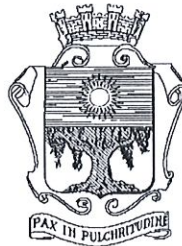


AR Prefecture

006-210600110-20210922-210937-AR
Reçu le 22/09/2021
Publié le 22/09/2021



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

SI/VG

ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT UNE PRESTATION D'EFFETS SPECIAUX AVEC DES FONTAINES PYROTECHNIQUES LE 02 OCTOBRE 2021 ENTRE 23H00 ET MINUIT FACE A LA ROTONDE DE BEAULIEU A L'OCCASION D'UN MARIAGE

N° : 210937

DATE D’AFFICHAGE : 22 SEP. 2021

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Société FEUX D'ARTIFICES UNIC S.A, 300, allée Abbé Pierre 26750 SAINT PAUL LES ROMANS, représentée par monsieur Alexandre GONIN (tél : 06.22.38.32.62) souhaite procéder à une prestation d'effets spéciaux avec des fontaines pyrotechniques le 02 octobre 2021 entre 23h00 et minuit face à la ROTONDE DE BEAULIEU à l'occasion d'un mariage.

Considérant qu'il convient d'interdire l'accès à la zone de tir, pour permettre en toute sécurité le bon déroulement du feu d'artifice qui a lieu le samedi 02 octobre 2021 entre 23h00 et minuit.

ARRETE

Article 1^{er} : La Société FEUX D'ARTIFICES UNIC S.A est autorisée à procéder à une prestation d'effets spéciaux avec fontaines pyrotechniques le 02 octobre 2021 entre 23h00 et minuit face à la ROTONDE DE BEAULIEU à l'occasion d'un mariage.

Article 2 : L'accès à la zone de tir face à LA ROTONDE est interdit le 02 octobre 2021 entre 23h00 et minuit.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de notification et de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle et de la légalité.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Beaulieu-sur-Mer, monsieur le Chef de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer, qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beaulieu-sur-Mer, le **22 SEP. 2021**

Le Maire,
Roger ROUX

